

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

LA CAUTION : A votre arrivée 2 cautions vous seront demandées

- **300€ en garantie du matériel** (si la location est rendue sans dégradations matérielles, la caution sera restituée en totalité. Dans le cas contraire : vol, dégradation, la caution sera dégrevée du montant des dégâts constatés)
- **50€ en garantie du ménage**. Si la location est rendue propre, c'est-à-dire dans l'état exact où vous l'avez trouvée, la caution sera restituée en totalité. Dans le cas contraire, la caution sera gardée et débitée.

-1- RESERVATIONS :

pour les emplacements : arrivée à partir de 14 h - départ avant 12 h.

pour les locations : arrivée samedi ou mercredi après 16 h - départ samedi ou mercredi avant 10 h.

-2- PROPOSITION : si votre demande ne correspond pas aux disponibilités, d'autres possibilités de périodes ou de références pourront être proposées

-3- L'ACCORD : ou contrat de réservation qui vous est adressé, précise :

- le prix en vigueur à la date du séjour,
- les dates définitives de séjour,
- la nature de l'installation,
- la référence de l'emplacement ou de la location,
- le montant de l'acompte et droits de réservation,
- les modalités particulières éventuelles.

Il faut respecter le nombre de personnes spécifié sur la réservation, aucune personne supplémentaire ne sera acceptée.

-4- VOTRE RESERVATION : est « strictement nominative » et ne peut être transmise. Elle ne devient définitive que lorsque votre versement parvient dans le délai indiqué.

-5- LES FRAIS DE DOSSIER : ne sont pas remboursables 10 €.

-6- L'ACOMPTE : correspond à **30%** du montant total de location

-7- L'ACCUSE DE RECEPTION : du versement confirme : dates, nature de la réservation, réf de l'emplacement.

-8- TOUTES LES ANNULATIONS SE FONT PAR ECRIT :

SANS ASSURANCE ANNULATION :

Avant 60 jours qui précèdent le séjour : acompte retourné, déduction faite des frais de dossier.

Entre 60 jours et 30 jours avant la date d'arrivée prévue : acompte perdu.

Entre 30 jours et la date d'arrivée prévue : acompte perdu et le solde de la location est dû.

AVEC ASSURANCE ANNULATION :

cf contrat campez couvert

-9- DELAI D'ARRIVEE (en location): fixé au lendemain avant 16 heures de la date indiquée sur l'accord (sauf information postale ou éventuellement téléphonique, en cas de difficulté de dernière heure).

-10- PAIEMENT DU SEJOUR RESERVE EN LOCATION : nous vous demandons de bien vouloir nous adresser le solde de la location au plus tard 1 mois avant la date de votre arrivée.

-11- TOUTES LES JOURNEES SONT DUES : aucune remise ne sera consentie pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

-12- ADMISSION DANS UN CAMP ACCUEIL TOURISTIQUE : ne peuvent être admis comme touristes (suivant définition de l'O.M.T.) les S.D.F. , forains, travailleurs en déplacement et toute autre personne dont la caravane ou véhicule constitue le domicile (même temporaire, aucune domiciliation n'étant acceptée).